

Groupe Apprentissage 74

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

L'accès aux *groupes apprentissage 74* est réservé aux 18 ans et plus, titulaire d'une licence fédérale dans un club de Haute-Savoie affilié à la FFCAM. Cette licence doit être en cours de validité durant toute la durée des sorties du groupe. Chacun des participants doit répondre de prérequis détaillés en préambule de ce document. Une sélection des dossiers de candidature sera faite par l'organisateur.

Une annulation d'inscription d'un-participant-e peut donner lieu à un remboursement si celle-ci est justifiée par un des documents suivants : certificat médical mentionnant l'incapacité à la pratique de l'alpinisme, certificat de décès, attestation d'employeur.

L'annulation doit être communiquée par écrit à apprentissage_alpi@ffcam74.fr ou à Comité Haute-Savoie de Clubs Alpains et de Montagne, 97A Avenue de Genève – 74000 Annecy, accompagné des justificatifs mentionnés dans le précédent paragraphe.

La date d'envoi pour le mail ou la date de réception pour le courrier feront foi.

L'organisation peut décider d'annuler un pour plusieurs groupes en cas de nombre insuffisant de participant (en cas de désistement par exemple), ou en cas de conditions météorologie et/ou de montagne défavorables (en accord avec le guide référent), ou autre problème comme une évolution sanitaire délicate. Chacun des guides référents peut décider d'annuler une sorties en cas de conditions météorologiques et de montagne défavorables.

Annulation d'un groupe par l'organisateur: remboursement 100% des frais d'inscriptions des participants au prorata des sorties non effectuées.

Demande de remboursement d'un-e participant-e : si l'une des conditions évoquées au paragraphe 2 est réunie, une-e participant peut demander un remboursement des sorties non effectuées par ce même participants. Un remboursement pourra être accordé par l'organisateur s'il répond aux critères listés dans le deuxième paragraphe de ces conditions de vente. Dans le cas contraire, aucun remboursement ne sera accordé.

Pour toute annulation 10€ de frais de dossier seront retenu par l'organisateur.

Tous les litiges ou différends, nés entre des personnes ayant contracté en qualité de commerçant et relatifs à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, relèveront de la compétence du Tribunal de Commerce d'Annecy.

Les autres litiges ou différends relèveront des juridictions désignées par application des règles légales de compétence.